




NOTICE SUR LES PRIX DU MARCHE 2018-2019

■ Résultats de l'appel d'offres pour l'achat groupé d'électricité

La commission d'appel d'offres du SEHV s'est réunie le 3 août dernier pour attribuer les marchés subséquents du groupement d'achat d'électricité portant sur la période 2018-2019, dans le cadre du renouvellement des marchés subséquents qui viennent à expiration fin 2017.

Le SEHV a coordonné un appel d'offres regroupant les besoins de 90 acheteurs publics, soit 213 points de livraison (PDL), pour une consommation annuelle d'environ 22 GWh/an.

Les résultats sont les suivants :

	Lot 1 Ex Tarifs jaunes et verts profilés	Lot 2 Ex Tarifs verts télérelevés	Lot 3 Ex Tarifs jaunes et verts RME ¹
Quantitatif Volumétrie	205 PDL 19 519 MWh/an	3 PDL 1 932 MWh/an	5 PDL 404 MWh/an
Titulaires Accord-cadre	Alterna TEGAZ EDF ENGIE	Alterna EDF	Alterna
Titulaires du Marché			
Montants des marchés	2,7 M€ TTC/an	218 k€ TTC/an	50 k€ TTC/an
Evolution moyenne / 2016-2017 ²	+ 1,03 %	+ 1,77 %	- 2,50 %

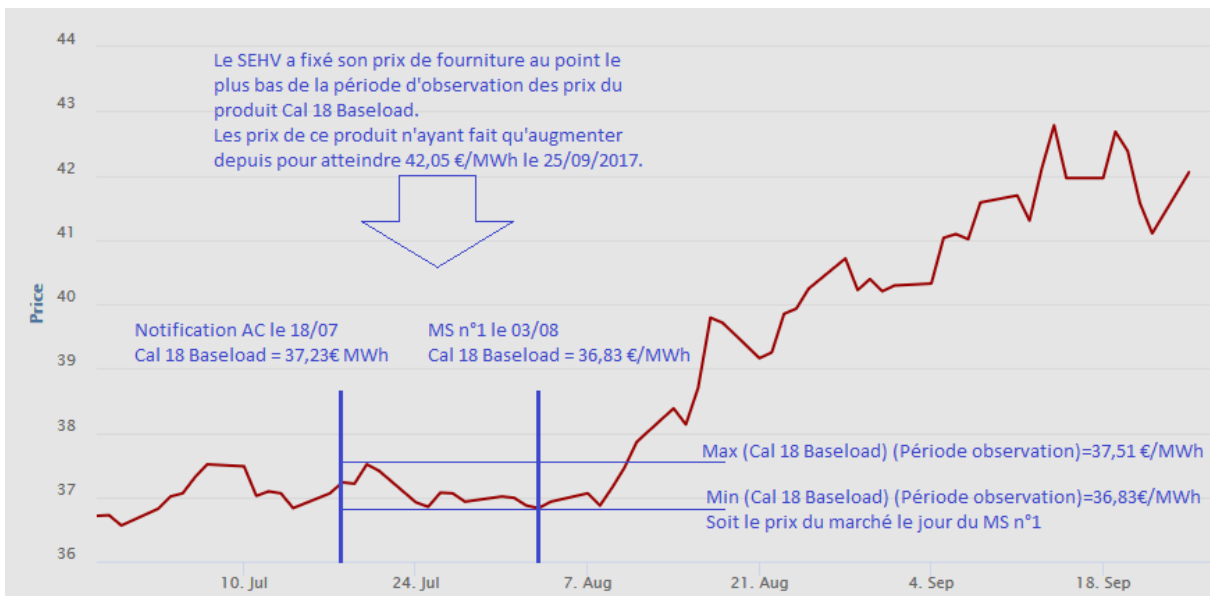
¹⁾ Régie Municipale Electrique de Saint-Léonard de Noblat

²⁾ Evolution du montant TTC, toutes les composantes non négociables du prix (acheminement, taxes et contributions) étant fixées à leurs valeurs 2017.

■ Evolution contenue des prix

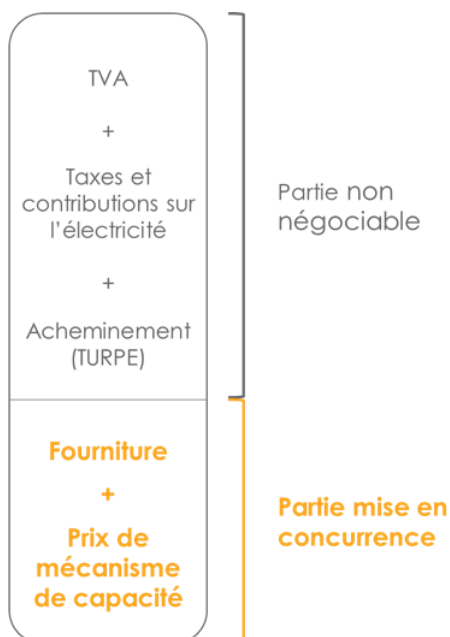
Le prix de l'électricité dépendant étroitement des fluctuations du marché, c'est, comme en 2015, la procédure de l'accord-cadre suivi d'un marché subséquent qui a été retenue, puisqu'elle permet une plus grande réactivité des fournisseurs. Avec un accord-cadre notifié le 18 juillet 2017, la période durant laquelle les marchés subséquents pouvaient être lancés se situait entre la fin juillet et septembre. Assisté par un bureau d'études expert en achat d'énergie, le SEHV a procédé à l'attribution des marchés subséquents le 3 août 2017.

L'attribution de ces marchés avant les congés estivaux s'est avérée être une stratégie efficace aux effets protecteurs pour le groupement, le marché étant parti à la hausse de plus de 5€/MWh depuis cette date.



Source : Mc MA Solutions

■ Décomposition des prix de l'électricité



Afin de bien comprendre les prix inscrits dans les bordereaux qui suivent, ainsi que ceux de votre simulation individualisée, le graphique illustre comment se construit un prix de vente de l'électricité.

La mise en concurrence porte uniquement sur les parts fourniture et capacité, qui représentent environ 40% de la facture d'électricité. Les prix des bordereaux sont donc des prix de fourniture, hors acheminement, taxes et contributions. Ces prix sont établis par période horo-saisonnière*, exprimés en €/MWh, et ne comprennent pas d'acheminement.

Depuis janvier 2017, les fournisseurs sont tenus de justifier qu'ils disposent de capacités de production (ou d'effacement de consommation) suffisantes pour satisfaire la demande de leurs clients en permanence. Cette contrainte supplémentaire, intervenue au milieu du marché en cours, se répercute sur la facture par l'application d'un prix de mécanisme de capacité, lequel a fait l'objet d'un avenant qui vous a été transmis en décembre 2016.

Ce prix, évolutif annuellement, s'appliquera de plein droit dans le nouveau marché, selon la formule suivante :

$P = \text{Coefficient de capacité} \times \text{Prix Enchère de capacité} \times \text{Coefficient de sécurité}$

Avec :

- P : prix du mécanisme de capacité par poste horo-saisonnier exprimé en €/MWh
- Coefficient de capacité : ce coefficient, déterminé par poste horo-saisonnier, figure dans le BPU ci-dessous et est exprimé en kW/MWh
- Prix Enchère de capacité : ce prix, exprimé en €/kW, révisé annuellement, est égal au prix de la dernière enchère organisée sur la plateforme d'échanges Epex Spot, avant le 31 décembre de l'année N-1. Pour les calculs qui nous permettent de simuler les coûts du marché, ce prix a été fixé à 9,9998€/kW.
- Coefficient de sécurité : Fixé par le ministère de l'énergie, il est révisé annuellement après avis de la CRE. Pour les besoins du marché, il a été fixé à 0,93.

Les hypothèses de calcul qui ont servi à construire votre simulation individualisée sont :

- pour le TURPE, taxes et contributions : les valeurs de 2017,
- pour le prix du mécanisme de capacité : les valeurs figurant ci-dessus,
- pour l'électricité verte : le surcoût apparaît de façon séparée (50% ou 100%).

Le prix de l'acheminement (TURPE) n'est pas négociable. En revanche, le TURPE évolue chaque année selon un ajustement mécanique basé sur l'inflation constatée ; il peut donc être optimisé en adaptant à chaque contrat le tarif d'acheminement le plus avantageux.

Cette prestation d'optimisation est prévue dans le marché du SEHV et se déroulera aux alentours du mois d'août 2018.

***Périodes horo-saisonniers :**

Les périodes horo-saisonniers des PDL de l'ensemble des lots sont celles du gestionnaire de réseau de distribution local et sont en BT (ex tarifs jaunes), au nombre de quatre:

- Heures Pleines Saison Haute (HPH)
- Heures Creuses Saison Haute (HCH)
- Heures Pleines Saison Basse (HPE)
- Heures Creuses Saison Basse (HCE)

auxquelles s'ajoute une classe temporelle de pointe (PTE) pour les tarifs HTA (ex tarifs verts).

■ Options d'électricité verte : seulement 0,3% en plus sur la facture

Par défaut, l'électricité fournie à chaque point de livraison relève du mix énergétique national, la part des différentes filières de production (nucléaire, thermique fossile, hydraulique, autres ENR) étant consultable sur le site de RTE.

Si votre collectivité souhaite soutenir la production d'énergies renouvelables au-delà du mix national, elle peut souscrire, sur la durée du marché, l'option 50% ou 100% d'électricité verte, qui garantit, à hauteur de cette proportion, qu'une quantité d'électricité d'origine renouvelable a bien été injectée pour votre compte sur le réseau.

Vous trouvez sur les bordereaux le surcoût unitaire pour ces options, qui se situe entre 0,12 et 0,30 € HTT par MWh d'électricité verte selon les lots, correspondant à un **surcoût moyen d'environ 0,3% sur la facture TTC pour une fourniture 100% d'électricité verte**. Dans votre simulation individualisée, les surcoûts des options électricité verte sont détaillés pour chaque contrat, afin de vous permettre un choix en toute connaissance de cause.

■ La suite à donner

Votre fournisseur prendra contact avec vous durant le mois d'octobre pour valider l'état de vos besoins (éventuel regroupement de factures, pourcentage d'électricité verte, virement/prélèvement, envoi papier ou transmission électronique) afin de faciliter l'exécution du marché.